

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2023

Délibération CA_20230713_002B

Convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025 entre le SDIS et le Département, avenant n°1 fixant le montant de la subvention exceptionnelle d'investissement

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, à la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS est approuvé et le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

FLEURET Marc